



הארגון העולמי של בתי הכנסת
והקהילות האורתודוקסיות
World Organization of Orthodox
Communities and Synagogues

איחוד בתי הכנסת
והקהילות בישראל
Union of Synagogues and
Communities in Israel



"והיה מדי חדש בקדשו, ומדי שבת בשבתו"

"Et il arrivera à chaque Roch Hodesh et à chaque Chabbat
que toute créature viendra se prosterner devant Moi, dit l'Eternel" (Isaïe 66,23)

Tableau des règles et coutumes pour les communautés
Inspiré du Louah publié par Heichal Shlomo, édité par Pr Yehuda Eisenberg

Kislev 5780

Du 28 novembre au 27 décembre 2019

Le Molad sera mercredi matin (27.11.19) à 7h18 minutes – 12 Halakim
Kiddoush Levana (Ashkénazes) de samedi soir 3 Kislev (30.11.19)
au mercredi soir 14 Kislev (12.12.19) à 1h40 du matin
Birkat Halevana (Séfarades) de mercredi soir 7 Kislev (4.12.19)

Jeudi 30 Heshvan – 1^{er} jour de Rosh Hodesh Kislev (28.11.19)

Chaharit : Amida. Yaalei Veyavo. Hallel abrégé

Kaddish Titkabal. Lecture de la Torah dans parashat Pinhas (Bamidbar 28) de Vayedaber El-Moshé Tsav Et' Benei Israël à Venisko

4 appelés selon les rites suivants :

Rite sfard et Ashkenazes Hassidim : Cohen de Vayedaber à Olat Tamid

Lévi de Et' Hakebess à Nihoah Lashem

3^e reprendre de Olat Tamid à Veniska

4^e de Ouverashei Hodeshekhem à Venisko

Kaddish abrégé. Yehalelou. Ashrei. Ouva Letsione

(Rite des Hassidim : on dit Ashrei et Ouva Letsione avant de remettre le Sefer Torah dans le Hekhal)

On retire les Téfilines pour la prière de Moussaf de Rosh Hodesh. Kaddish Titkabal. Alénou. Psaume du jour.

Barekhi Nafshi. Ein Kelokenou.

Rite Séfarde et Edot Hamizrah

On commence Arvit par Barekhi Nafshi

Shaharit : Amida avec Yaalei Veyavo. Hallel abrégé sans ou avec Berakha selon les coutumes. Kaddish

Titkabal. Lecture de la Torah. 4 appelés dans la parashat Pinhas (Bamidbar chap. 28)

Cohen de Vayedaber à Olat Tamid

Lévi reprendre de Veamarta Lahem à Reviit Hahine

3^e de Olat Tamid à Veniska

4^e de Ouvrashei Hodeshekhem à Venisko

Ensuite, Kaddish abrégé. Ashrei Ouva Letsione (selon certains : Beit Yaacov. Shir Hamaalot. Psaume du jour.

Hochiyenou.)

Remise du Sefer Torah à sa place.

On retire les Téfilines après le Kaddish abrégé.

Moussaf de Rosh Hodesh. Kaddish Titkabal. Barekhi Nafshi. Kaddish Yehe Shelama. Kavé El Hashem. Pitoum

Haketoret. Alenou.

Rite ashkénaze selon le Gaon de Vilna :

Concernant la lecture de la Torah : Cohen de Vayedaber à Olat Tamid

Lévi de Et' Hakebess à Nihoah Lashem

3^e reprise de Olat Tamid à Veniska

4^e de Ouvrashei Hodeshekhem à Venisko

Birkat Hamazone : Yaalei Veyavo

Vendredi 1^{er} Kislev – 2 jour de Rosh Hodesh Kislev (29.11.19): Office de Rosh Hodesh

Allumage des bougies vendredi 1^{er} Kislev (29.11.19)

Début de Shabbat		Shabbat ends		Début de Shabbat		Début de Shabbat			
Jerusalem	16:00	Jerusalem	17:14	New York	16:10	Melbourne	19:55	Madrid	17:19
Tel Aviv	16:15	Tel Aviv	17:15	Los Angeles	16:15	Johannesburg	18:31	Marbella	17:47
Beer Sheba	16:18	Beer Sheba	17:16	Paris	16:29	Buenos Aires	19:20	Toronto	16:15
Haifa	16:06	Haifa	17:13	Londres	15:27	Moscou	15:37	Varsovie	14:22
Eilat	16:10	Eilat	17:19	Amsterdam	16:02	Rome	16:10		

Shabbat Parasha Toldot – 2 Kislev (30.11.19)

Haftara Malakhi chap. 1 de Massa Devar Hashem à Tsevaot Hou

Minha : Début parashat Vayetse (3 appelés).

Jeudi soir à Arvit : Les communautés de la diaspora commencent à dire Tal Oumatar dans la Amida.

Allumage des bougies vendredi 8 Kislev (06.12.19)

Début de Shabbat		Fin de Shabbat		Début de Shabbat		Début de Shabbat			
Jerusalem	15:59	Jerusalem	17:14	New York	16:08	Melbourne	20:01	Madrid	17:18
Tel Aviv	16:15	Tel Aviv	17:15	Los Angeles	16:14	Johannesburg	18:26	Marbella	17:46
Beer Sheba	16:18	Beer Sheba	17:17	Paris	16:25	Buenos Aires	19:26	Toronto	16:13
Haifa	16:06	Haifa	17:13	Londres	15:23	Moscou	15:32	Varsovie	14:18
Eilat	16:10	Eilat	17:19	Amsterdam	15:58	Rome	16:08		

Shabbat Parasha Vayetsé – 9 Kislev (07.12.19)

Haftara: Ashkénazes : Osée, chap. 11, v. 13 : Vayivrah Yaacov Sedé Aram. Certains ajoutent Yoël : chap. 2 v. 26-27. Veakhaltem... Velo Yashouvou Leolam

Séfarades : Osée, chap. 11, v.7 "Veami Telouyim" à chap. 11 v. 12 - "Talmei Sadai". Certains continuent jusqu'à chap. 12 v. 7 "Taleouboth".

Minha : lecture du début de la parasha Vayishlah (3 appelés).

Mardi 12 Kislev (10.12.19) : Si à cette date on doute avoir mentionné dans la Amida "Veten Tal Oumatar" ou "Barekh", il n'y a pas lieu de la recommencer puisque s'est écoulé un mois.

Allumage des bougies vendredi 15 Kislev (13.12.10)

Début de Shabbat		Fin de Shabbat		Début de Shabbat		Début de Shabbat			
Jerusalem	16:01	Jerusalem	17:16	New York	16:09	Melbourne	20:07	Madrid	17:18
Tel Aviv	16:16	Tel Aviv	17:17	Los Angeles	16:16	Johannesburg	18:31	Marbella	17:47
Beer Sheba	16:19	Beer Sheba	17:18	Paris	16:25	Buenos Aires	19:32	Toronto	16:13
Haifa	16:07	Haifa	17:15	Londres	15:22	Moscou	15:29	Varsovie	14:16
Eilat	16:12	Eilat	17:21	Amsterdam	15:56	Rome	16:08		

Shabbat Parasha Vayishlah – 16 Kislev (14.12.19)

Haftara : Hazon Ovadia : tout le chapitre.

Minha : Début parasha Vayeshev (3 appelés)

Allumage des bougies vendredi 22 Kislev (20.12.19)

Début de Shabbat		Fin de Shabbat		Début de Shabbat		Début de Shabbat			
Jerusalem	16:03	Jerusalem	17:18	New York	16:11	Melbourne	20:11	Madrid	17:20
Tel Aviv	16:19	Tel Aviv	17:20	Los Angeles	16:18	Johannesburg	18:35	Marbella	17:49
Beer Sheba	16:22	Beer Sheba	17:21	Paris	16:26	Buenos Aires	19:36	Toronto	16:15
Haifa	16:10	Haifa	17:17	Londres	15:24	Moscou	15:30	Varsovie	14:18
Eilat	16:14	Eilat	17:24	Amsterdam	15:58	Rome	16:11		

Shabbat Parasha Vayeshev – 23 Kislev (21.12.19)

Haftara: Amos, chap. 2, v. 6 à chap. 3 v. 8 (Al Shelosha Pishé Israël à Mi Lo Yinabé)

Bénédiction du mois de Tevet qui sera samedi et dimanche (28 et 29 décembre 2019) (On ne dit pas Av Harahamim – Ashkénazes)

Molad du mois de Tevet : Vendredi soir (26.12.19) à 20h 2 mn et 8 Halakim

Minha : Lecture du début parasha Mikets (3 appelés).

Dimanche 24 Kislev (22.12.19) Veille de Hanouka – On ne dit pas Tahanoun à Minha.

Lundi 25 Kislev – 1^{er} jour de Hanouka (23.12.19)

La veille, dimanche, après Minha, à la synagogue, l'officiant allume la première bougie pour rendre public le miracle de Hanouka. (Certains allument avant Alenou Leshabeah). La Hanoukia doit être disposée côté sud en souvenir de la Menora qui se trouvait au même endroit dans le Beit Hamikdash (Temple de Jérusalem). On prononce 3 bénédictions : Lehadlik, Sheassa Nissim et Sheheheyanou. Ensuite, on chante "Hanerot Hallalou" (Mizmor Shir Hanoukat – Séfarades) et Maoz Tsour. Certains ont l'habitude de répéter 7 fois "Vihinoam" et "Yoshev Besseter Elion" pour susciter la protection divine. On ne peut se rendre quitte avec l'allumage effectué à la synagogue. Si l'officiant n'a personne à rendre quitte chez lui à la maison, il ne prononcera pas "Sheheheyanou" une seconde fois. Dans la plupart des synagogues, on a pour coutume d'allumer après Minha puis de prier Arvit avant de se rendre chez soi. Dans certaines synagogues, l'allumage s'opère après Arvit, à la suite du Kaddish Titkabal.

En semaine, selon la majorité des décisionnaires, il faut allumer après la sortie des étoiles (Tset Hakokhvim). Le Gaon de Vilna, comme plusieurs décisionnaires, dit que l'allumage doit se faire au coucher du soleil (Shekiya). A posteriori, il est permis d'après tout le monde d'allumer toute la nuit si cela n'a pu être fait avant.

Celui qui habite dans un appartement au rez-de-chaussée qui donne sur la rue devra mettre sa Hanoukia à l'extérieur, à 10 cm de la porte d'entrée, à hauteur de 30 cm à 1 m du sol. Il n'allumera pas dans un endroit où le vent souffle, au point d'éteindre les bougies à moins que la Hanoukia dispose de protection.

S'il n'est pas possible d'allumer dehors ou si l'on habite un immeuble, on allumera devant une fenêtre donnant sur l'extérieur pour propager le miracle. On utilisera de préférence de l'huile d'olive. On fera en sorte que les flammes soient écartées l'une de l'autre pour qu'elles n'apparaissent pas comme une torche. Les femmes sont également astreintes à cette mitsva. On n'allumera pas à partir d'une flamme vers une autre. La durée d'allumage est au minimum d'une demi-heure. Si dans la demi-heure, des bougies venaient à s'éteindre, on les rallumera mais sans faire de bénédiction. Il est interdit de s'éclairer à la lueur des bougies.

Celui qui se trouve dans l'obligation de ne pas être présent chez lui avant le coucher du soleil pourra allumer avec bénédiction à partir de 15h32 (Plag Haminha) à condition que les nerot restent allumées jusqu'après le coucher du soleil (17h20). Selon ceux qui disent que l'allumage doit s'effectuer après la sortie des étoiles, les bougies devront rester allumées jusqu'à 17h40. Enfin, durant les 8 jours de Hanouka, on insérera le passage "Al Hanissim" dans la Amida et le Birkat Hamazone, ainsi que la récitation du Hallel en entier.

Shaharit : Il est d'usage le matin d'allumer la Hanoukia à la synagogue sans bénédiction. On récitera le Hallel complet les 8 jours de Hanouka. Kaddish abrégé. Ouverture du Hekhal (Séfarades - dire "Ner Leragli Devarekha).

Lecture de la Torah : **Ashkénazes** : Parasha Nasso Nombres chap. 7 v. 1.

Le Cohen à partir de "Vayehi Beyom Kalot Moshé" jusqu'à "Lahanoukat Hamizbeah". Le Lévi jusqu'à "Melea Ketoret". Le 3^e jusqu'à "Nahshon Ben Haminadav".

Séfarades : Parasha Nasso Nombres chap. 6 v. 22. Cohen : Vayedaber... Ko Tevarekhou et Benei Israël jusqu'à Lifnei Hamishkan. Levi : jusqu'à Lahanoukat Hamizbeah. Le 3^e : jusqu'à Nahshon ben Aminadav.

Kaddish abrégé. Rentrée du Sefer Torah. Ashrei, Ouba Letsion. Kaddish Titkabal. Mizmor shir hanoukat (Psaume 30), etc.

2^e jour de Hanouka : Mardi 26 Kislev (24.12.19)

Shaharit : comme le 1^{er} jour. Lecture de la Torah. Cohen : Bayom Hasheni jusqu'à Melea Ketoret. Levi : jusqu'à Netanel Ben Tsouar. Le 3^e reprend Bayom Hasheni jusqu'à Netanel Ben Tsouar. La veille, lundi soir, allumage. Deux bénédictions Lehadlik et Sheassa. On commencera toujours à allumer la bougie du jour.

D'après le Gaon de Vilna, on allumera les huit jours la bougie la plus proche de l'entrée.

A la synagogue, allumage après Minha. A la maison, après le coucher du soleil.

3^e jour de Hanouka : Mercredi 27 Kislev (25.12.19)

Shaharit : comme le 1^{er} jour. Lecture de la Torah. Bayom Hashelishi jusqu'à Eliav Ben Helon.

4^e jour de Hanouka : Jeudi 28 Kislev (26.12.19)

Shaharit comme les jours précédents. Lecture de la Torah : Bayom Harevii jusqu'à Elitsour Ben Chedéour.

5^e jour de Hanouka : Vendredi 29 Kislev (27.12.19)

Shaharit comme les jours précédents. Lecture de la Torah : Bayom Hahamishi jusqu'à Sheloumiel Ben Tsouri Chadai

Allumage des bougies vendredi 29 Kislev (27.12.19)

Début de Shabbat		Fin de Shabbat		Début de Shabbat		Début de Shabbat			
Jerusalem	16:07	Jerusalem	17:22	New York	16:15	Melbourne	20:15	Madrid	17:24
Tel Aviv	16:22	Tel Aviv	17:24	Los Angeles	16:22	Johannesburg	18:38	Marbella	17:53
Beer Sheba	16:26	Beer Sheba	17:25	Paris	16:31	Buenos Aires	19:39	Toronto	16:19
Haifa	16:13	Haifa	17:21	Londres	15:28	Moscou	15:35	Varsovie	14:22
Eilat	16:18	Eilat	17:28	Amsterdam	16:02	Rome	16:15		

6^e jour de Hanouka : Shabbat Parashat Mikets 30 Kislev (28.12.19) - 1^{er} jour de Rosh Hodesh

On allume les bougies de Hanouka vendredi 25 mn avant le coucher du soleil (à Jerusalem 40 mn avant), mettre suffisamment d'huile (ou de plus grandes bougies) afin que les flammes puissent durer jusqu'à 1/2 heure après la sortie des étoiles. On prononcera deux bénédictions : Lehadlik, Sheassa Nissim et la suite selon les usages. Immédiatement après, on allumera les bougies de Shabbat.

Kabbalat Shabbat : office habituel sans oublier Al Hanissim dans la Amida et le Birkat Hamazone.

Séfarades : On ne dira pas **Bamei Madlikine** mais simplement Kol Israël. Amar Rabbi Eleazar. Kaddish al Israël.

Shaharit: Office habituel de Shabbat. Hallel complet. Sortie de trois Sifrei Torah. Dans le premier on lira la Parasha Mikets. 6 appelés. Le 7^e appelé : texte de Rosh Hodesh. Ouveyoum Hashabbat et Ouvrashei Hodeshekhem. On pose sur la Teva les deux premiers Sefarim et l'on récite la Kaddish abrégé. Ensuite 3^e Sefer. Maftir dans la Parashat Nasso. Bayom Hashishi jusqu'à Elyassef Ben Deouel (Séfarades : Kaddish abrégé).

Haftara : Zakharie : chap. 2 v. 14 "Roni Vessimhi" jusqu'à chap. 4 v. 7 "Hen Hen La" (Ashkénazes : on ne dit pas Av Harahamim).

Moussaf de Shabbat Rosh Hodesh : Ata Yatsarta Olamakh. Il est recommandé aux Ashkénazes qu'avant de conclure Baroukh Ata Hashem Mekadesh Hashabbat VeIsraël Verashei Hodashim de dire « Kadashenou Bemitsvotekha Veten Helkenou Betoratekha » comme tous les Shabbat, suivi de Al Hanissim. Kaddish Titkabal. Ein Kelokenou, etc.

Minha: début de la parasha Vayigash (3 appelés). Yaalei Veyavo. Al Hanissim. On ne dira pas Tsidekatekha.

Hanouka au mois de Tevet

7^e jour de Hanouka – 2^e jour de Rosh Hodesh – 1^{er} Tevet (29.12.19)

Motsaei Shabbat : Ata Honanetanou. Al Hanissim. (Séfarades : Shouva) Vihi Noam, Veata Kaddosh. Arvit.

A la synagogue, on allume les bougies de Hanouka avant de réciter la Havdala. On veillera à ne pas prononcer la bénédiction "Borei Meoré Haesh" sur les bougies de Hanouka dont il est interdit de tirer profit.

A la maison, on fera d'abord la Havdala avant d'allumer la Hanoukia.

Shaharit comme tout Rosh Hodesh avec Al Hanissim. Hallel. Kaddish Titkabal. Lecture de la Torah : sortie de deux Sifrei Torah. Dans le premier, 3 appelés, on lira le texte de Rosh Hodesh (Parasha Pinhas). Dans le second, dans la parashat Nasso. 4^e appelé : de Bayom Hashevii à Elishama Ben Amihoud. Kaddish abrégé. Yehalelou. Ashrei. Ouva Letsion. Kaddish abrégé. On retire les Téfilines pour Moussaf. Al Hanissim. Yaalei Veyavo. Kaddish Titkabal. Barekhi Nafshi. Kavei. Ein Kelokenou. Alenou

8^e jour de Hanouka : Lundi 2 Tevet (30.12.19)

Shaharit : Comme le 1^{er} jour de Hanouka. Lecture la Torah : 3 appelés. Cohen de Bayom Hashemini à Melea Ketoret. Lévi jusqu'à Gamliel Ben Pedatsour. 3^e : de Bayom Hateshii à la parasha Beaalotekha : chap. 8 v. 4 jusqu'à Ken Assa et Hamenora.

Nous vous souhaitons un mois rempli de lumières

Réalisation : Dr David Ben-Naeh

Adaptation selon les rites : Rav C. David Zaffran